

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **29 SEPTEMBRE 2020**

Les points 19 à 30 (hormis le point 28 reporté) sont soumis à un vote unique.

Délibérations CA 2020/09/29 – 14 à 24

Point 19 de l'Ordre du Jour :

LISTE des UNITES d'ENSEIGNEMENT (UE) LIBRES 2020-2021 (Licence)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 13

Délibération CA 2017 09 29 – 14

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la liste des Unités d'Enseignement (UE) Libres 2020-2021 (Licence).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

Point 20 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *Mathématiques pour la Recherche*
Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 14

Délibération CA 2017 09 29 – 15

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) *Mathématiques pour la Recherche*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

Point 21 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) Recherche En Environnement (REENVIE)
Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 15

Délibération CA 2017 09 29 – 16

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) Recherche En Environnement (REENVIE).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président ★
Pierre MUIZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

Point 22 de l'Ordre du Jour :

RENOUVELLEMENT du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) Qualité, certification, Evaluation dans les établissements Sanitaires et Sociaux (QESS)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 16

Délibération CA 2017 09 29 – 17

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le renouvellement du Diplôme Universitaire (DU) *Qualité, certification, Evaluation dans les établissements Sanitaires et Sociaux (QESS)*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

Point 23 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *Éthique de la fin de vie, du Handicap et du Vieillessement*
Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 17

Délibération CA 2017 09 29 – 18

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) *Éthique de la fin de vie, du Handicap et du Vieillessement*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

Point 24 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *Éthique en Santé Publique*

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 18

Délibération CA 2017 09 29 – 19

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) *Éthique en Santé Publique*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

Point 25 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) Médecine des Sports Subaquatiques et de Plongée
Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 19

Délibération CA 2017 09 29 – 20

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) *Médecine des Sports Subaquatiques et de Plongée*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

Point 26 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *Partenariat et Engagement du Patient dans le système de Santé (PEPS)*
Document transmis aux Administrateurs ★ ANNEXE 20

Délibération CA 2017 09 29 – 21

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) *Partenariat et Engagement du Patient dans le système de Santé (PEPS)*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le ^{1^{er}} 2 OCT. 2020

Point 27 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) Prévention et prise en charge des Infections ostéo-Articulaires
Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 21

Délibération CA 2017 09 29 – 22

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) *Prévention et prise en charge des Infections ostéo-Articulaires*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

Point 29 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *Éthique et Relation de soin* en vue de la création des DU *Éthique de la Décision et de la Relation en Santé & Information et Littérature en Santé*

Documents transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 22 et 22.1

Délibération CA 2017 09 29 – 23

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du Diplôme Universitaire (DU) *Éthique et Relation de soin* en vue de la création des DU *Éthique de la Décision et de la Relation en Santé & Information et Littérature en Santé*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le – 2 OCT. 2020

Point 30 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *Éthique Pratique* en vue de la création du DU *Savoirs et Concepts Fondamentaux en Éthique*

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 23

Délibération CA 2017 09 29 – 24

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du Diplôme Universitaire (DU) *Éthique Pratique* en vue de la création du DU *Savoirs et Concepts Fondamentaux en Éthique*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
<i>Présents</i>	22
<i>Représentés</i>	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 OCT. 2020

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **29 SEPTEMBRE 2020**

Délibération CA 2020 / 09 / 29 – 25

Point 31 de l'Ordre du Jour :

MODELES de CONVENTION du CFA – FORMATION par APPRENTISSAGE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 24.1 et 24.2

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modèles de convention du CFA – formation par apprentissage : Opérateurs de Compétences (OPCO) et Secteur Public (SP).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **2 OCT. 2020**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **29 SEPTEMBRE 2020**

Délibération CA 2020 / 09 / 29 - 26

Point 32 de l'Ordre du Jour :

REGULARISATION des PROPRIETES FONCIERES entre la METROPOLE du GRAND NANCY et l'Etat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Université de Lorraine) suite à la MODIFICATION des EMPRISES de VOIRIES au CROISEMENT rue du Doyen Marcel Roubault et rue Jean Zay à Vandoeuvre les Nancy - Site universitaire Roubault.

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 25

(Délibération complémentaire à celle du 10 mars 2020)

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration se prononcent à l'unanimité en faveur de la régularisation des propriétés foncières entre la Métropole du Grand Nancy et l'Etat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Université de Lorraine) suite à la modification des emprises de voiries au croisement rue du Doyen Marcel Roubault et rue Jean Zay à Vandoeuvre les Nancy. - Site universitaire Roubault (Délibération complémentaire à celle du 10 mars 2020 : ajout de la parcelle manquante).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **2 OCT. 2020**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **29 SEPTEMBRE 2020**

Les points 33 et 34 font l'objet d'un vote global.

Délibérations CA 2020 / 09 / 29 – 27 à 28

Point 33 de l'Ordre du Jour :

MODALITES de REMBOURSEMENT des DROITS SPECIFIQUES des FORMATIONS du DÉFLE-LORRAINE (Département Français langue Étrangère)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 26

Délibération CA 2017 09 29 – 27

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modalités de remboursement des droits spécifiques des formations du DÉFLE-Lorraine (Département Français Langue Etrangère).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **2 OCT. 2020**

Point 33 de l'Ordre du Jour :

AUTORISATION de CESSIION GRATUITE de MATERIELS, notamment INFORMATIQUES

Document transmis aux Administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques, par dérogation, peuvent être réalisées gratuitement :

« 3° Les **cessions des matériels informatiques** dont les services de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics n'ont plus l'emploi et dont la valeur unitaire n'excède pas un seuil fixé par décret **aux associations de parents d'élèves, aux associations de soutien scolaire, aux associations reconnues d'utilité publique et aux associations d'étudiants**. Les associations s'engagent par écrit à n'utiliser les matériels qui leur sont cédés que pour l'objet prévu par leurs statuts, à l'exclusion de tout autre. Elles ne peuvent procéder à la cession, à titre onéreux, des biens ainsi alloués, à peine d'être exclues du bénéfice des présentes mesures ;

4° Les **cessions de matériels et d'équipements destinés à l'enseignement et à la recherche scientifiques**, lorsqu'ils ont été remis, dans le cadre d'une **convention de coopération**, à un **organisme** assurant des missions de même nature ;

5° Les **cessions des matériels informatiques et des logiciels nécessaires à leur utilisation**, dont les services de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics n'ont plus l'emploi et dont la valeur unitaire n'excède pas un plafond fixé par décret, **aux personnels des administrations concernées ; (...)** ».

Pour l'application des dispositions du 3° et du 5° de cet article L3212-2, la valeur unitaire des matériels informatiques qui peuvent être cédés gratuitement ne peut excéder 300 euros (articles D3212-3 et D3212-4 du même code). La valeur unitaire des matériels ainsi cédés s'apprécie au regard de leur valeur vénale. Pour l'appréciation de cette valeur vénale, le bien est évalué dans sa configuration complète (unité centrale, écran, clavier et souris). La cession ne peut intervenir que pour des matériels informatiques acquis depuis plus de cinq années.

Cet article L3112-2 du code général de la propriété des personnes publiques dispose de surcroît :

« 2° Les **cessions de biens meubles** dont la valeur unitaire n'excède pas un plafond fixé comme il est dit au 1° à **des associations** relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association visées au 1 b de l'article 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à **des œuvres d'assistance**, notamment à la redistribution gratuite de biens meubles aux personnes les plus défavorisées. Ces associations ne peuvent procéder à la cession, à titre onéreux, des biens ainsi alloués à peine d'être exclues définitivement du bénéfice des présentes mesures. ».

Pour l'application des dispositions de ce 2°, les plafonds des cessions de biens meubles qui peuvent être réalisées gratuitement sont fixés par arrêté du ministre chargé du domaine.

Délibération CA 2017 09 29 – 28

Délibération :

Dans le cadre de la politique de recyclage des matériels informatiques de l'Université n'ayant plus d'usage professionnel et des logiciels nécessaires à leur utilisation, le conseil autorise, dans les conditions précitées, la cession de ces biens :

- aux associations de parents d'élèves, aux associations de soutien scolaire, aux associations reconnues d'utilité publique et aux associations d'étudiants ;
- aux organismes assurant des missions d'enseignement et de recherche scientifiques, dans le cadre d'une convention de coopération ;
- aux personnels de l'Établissement.

Dans le cadre de cette politique, pour des motifs d'intérêt général, le Conseil d'Administration autorise la cession de mobiliers de valeur marchande faible ou nulle dont l'Université n'a plus l'emploi comme suit :

- aux autres administrations d'État ;
- aux associations dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance, notamment à la redistribution gratuite de biens meubles aux personnes les plus défavorisées.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
<i>Présents</i>	22
<i>Représentés</i>	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 septembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le - 2 OCT. 2020